



RGPD : les premiers enseignements à tirer

Premières condamnations

→ 10 en 2019

→ 15 en 2020

→ 18 en 2021

→ 22 en 2022

→ Condamnations qui vont crescendo

Domaines d'activités

- ▶ 95 % des personnes morales condamnées travaillent en B to C
- ▶ Quelques administrations condamnées
- ▶ Deux domaines d'activités particulièrement concernés :
 - Monde de la santé
 - Monde de l'informatique

Mais personne n'est à l'abri

Manquements les plus fréquents

- ▶ Non-respect de la pertinence de la collecte des données
- ▶ Non-respect de la sécurité des données
- ▶ Durée de conservation
- ▶ Non-coopération avec la CNIL
- ▶ Défaut de sécurité des données

Limiter les risques : les grands principes au centre de la RGPD

- ▶ Minimiser
- ▶ Utilité
- ▶ Information et consentement
- ▶ Limitation de la conservation

Réflexes à adopter

- ▶ Registre des traitements
- ▶ DPO le cas échéant
- ▶ Site internet à jour
- ▶ Mise à jour des contrats
- ▶ Sécurisation des archives
- ▶ Réponse à toute demande d'une personne physique
- ▶ Cloisonnement des accès
- ▶ Bonnes pratiques informatiques
- ▶ Gestion des failles



Merci pour votre attention !

MAÎTRE NATHALIE HAAS – AVOCAT AU BARREAU DE MULHOUSE

57 RUE VICTOR SCHOELCHER 68200 MULHOUSE

03.89.56.00.47 – 06.81.25.34.18 – NATHALIE.HAAS.AVOCAT@ORANGE.FR